



Club nautique de Longueuil inc.
601, chemin de la Rive
Longueuil (Québec)
J4H 4C9

450-646-0197

Procès-verbal

151^e assemblée générale annuelle
Tenue le 18 mars 2018, à 13h00
à la capitainerie du Club nautique, au 601, chemin de la Rive, Longueuil

Administrateurs présents :

André Bilodeau, vice-commodore
Patrick Meilleur, secrétaire
Julien de Tilly, trésorier
Benoît Goyer, maître de port
Martin Beauchesne, directeur des communications

Poste vacant :

Commodore
Directeur des communications

1. Ouverture

Le vice-commodore déclare l'assemblée ouverte à 13h00.

2. Appel des dirigeants

M. Patrick Meilleur, secrétaire, fait l'appel des dirigeants.

3. Constatation de régularité de la convocation

M. Patrick Meilleur, secrétaire, fait mention que la plupart des membres furent convoqués via courriels et que les autres le furent par courriel recommandé le 7 mars 2018.

4. Vérification du droit de présence et du quorum

M. Patrick Meilleur, secrétaire, fait l'appel des membres à partir de la liste de présences. Vingt-sept personnes sont présentes, incluant les dirigeants.

Membres présents : Martin Beauchesne, Marcel Beaulieu, François Bergeron, André Bilodeau, Martin Boucher, François Côté, Claude Desaulniers, Julien de Tilly, René Dubeau, Gilles Fournier, Roch Francoeur, Patrice Gauvin, William Gillis, André Girard, Benoît Goyer, Denis Grégoire, Raymond Guay, François Langevin, Raymond Lavoie, Alain Leblanc, Michel Leblanc, Jean

Létourneau, Patrick Meilleur, Marc Patenaude, Bryan Petterson, Jocelyn St-Amour, Jacques Thériault.

Futurs membres : M. Joël Arpin , Mme Nancy Boudrias, M. Jean Duval.

Résolution AGA151-01

Que Leroy Sargent, gérant, puisse assister à l'assemblée générale en tant qu'observateur.

Proposée par Martin Beauchesne

Appuyée par Patrick Meilleur

Adoptée à l'unanimité

5. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution AGA151-02

Que l'on adopte l'ordre du jour suivant :

1. *Ouverture*
2. *Appel des dirigeants*
3. *Constatation de la régularité de la convocation*
4. *Vérification du droit de présence et du quorum*
5. *Lecture et adoption de l'ordre du jour*
6. *Lecture et adoption du procès-verbal de la 150^e assemblée générale annuelle*
7. *Entérinement des nouveaux membres*
8. *Rapport des comités permanents*
9. *Rapport des officiers*
10. *Questions différées lors d'assemblées antérieures*
11. *Rapport des comités spéciaux*
12. *Affaires nouvelles*
 - 12.1. *Ratification des décisions prises par le comité de direction*
 - 12.2. *Budget 2018*
 - 12.3. *Tarifification des membres*
 - 12.4. *Tarifification pour l'utilisation du chalet*
 - 12.5. *Date d'acquittement des cotisations et autres charges annuelles*
 - 12.6. *Avis de motion 2016-09-20 n°4 – Prolongation de la période de probation pour les nouveaux membres*
 - 12.7. *Soutien bénévole aux postes de direction*
 - 12.8. *École de voile*
13. *Élection des officiers*
14. *Installation des officiers*
15. *Fermeture*

Proposée par Bryan Petterson

Appuyée par Raymond Lavoie

Amendement AGA151-02.1

Que l'on modifie l'ordre du jour proposé de la manière suivante :

- 1. En déplaçant le point « Budget 2018 » au numéro 12.4 et en renumérotant les autres points en conséquence ;*
- 2. En déplaçant le point « École de voile » au numéro 12.1 et en renumérotant les autres points en conséquence ;*
- 3. En ajoutant un point « Système de surveillance » au numéro 12.9 ;*
- 4. En ajoutant un point « Plan stratégique » au point 12.10.*

Proposé par Julien de Tilly

Appuyé par Raymond Lavoie

Adopté à l'unanimité

Retour sur la résolution AGA151-02, telle qu'amendée

Que l'on adopte l'ordre du jour suivant :

- 1. Ouverture*
- 2. Appel des dirigeants*
- 3. Constatation de la régularité de la convocation*
- 4. Vérification du droit de présence et du quorum*
- 5. Lecture et adoption de l'ordre du jour*
- 6. Lecture et adoption du procès-verbal de la 150^e assemblée générale annuelle*
- 7. Entérinement des nouveaux membres*
- 8. Rapport des comités permanents*
- 9. Rapport des officiers*
- 10. Questions différées lors d'assemblées antérieures*
- 11. Rapport des comités spéciaux*
- 12. Affaires nouvelles*
 - 12.1. École de voile*
 - 12.2. Ratification des décisions prises par le comité de direction*
 - 12.3. Tarification des membres*
 - 12.4. Tarification pour l'utilisation du chalet*
 - 12.5. Budget 2018*
 - 12.6. Date d'acquittement des cotisations et autres charges annuelles*
 - 12.7. Avis de motion 2016-09-20 n°4 – Prolongation de la période de probation pour les nouveaux membres*
 - 12.8. Soutien bénévole aux postes de direction*
 - 12.9. Système de surveillance*
 - 12.10. Plan stratégique*
- 13. Élection des officiers*
- 14. Installation des officiers*
- 15. Fermeture*

Adoptée à l'unanimité

6. Lecture et adoption du procès-verbal de la 150^e assemblée générale annuelle

Résolution AGA151-03

Que l'on adopte tel quel le procès-verbal de la 150^e assemblée générale annuelle

Proposée par Patrick Meilleur

Appuyée par Jean Létourneau

Adoptée à l'unanimité

7. Entérinement des nouveaux membres

Résolution AGA151-04

Que l'on accepte à titre de nouveaux membres du Club les personnes suivantes : M. Joël Arpin, Mme Nancy Boudrias, M. Jean Duval.

Proposée par Patrick Meilleur

Appuyée par Benoît Goyer

Adoptée à l'unanimité

M. André Bilodeau, vice-commodore, félicite les nouveaux membres, leur remet une copie des *Statuts et règlements* du Club et les invite à continuer à s'impliquer à titre de bénévoles.

8. Rapport des comités permanents

M. Daniel Massicotte, membre du comité de vérification, est présentement hors du pays, mais a préparé un rapport écrit à destination de l'assemblée (voir fichier joint au dossier de l'administration). En 2017, il a pu avoir accès aux conciliations bancaires de janvier à octobre et soutient que la comptabilité semble refléter l'exactitude de la situation financière du Club. Il se dit satisfait de la manière dont fut tenue la comptabilité et félicite le comité de direction pour sa saine gestion.

Compte tenu de ce que l'ensemble de la comptabilité du Club est informatisée, et qu'il n'y aurait qu'un seul membre habile à utiliser le logiciel comptable, il souhaite cependant suggérer au comité de direction de voir à former d'autres membres à cet effet afin d'assurer la pérennité des opérations du Club.

9. Rapport des officiers

Directeur des communications (rapport écrit au dossier de l'administration)

M. Martin Beauchesne, directeur des communications, fait le descriptif de toutes les activités tenues pendant son mandat. Il explique qu'en son absence c'est M. François Côté qui a pris la responsabilité d'organiser le goûter de l'A.G.A.

Il s'est occupé conjointement avec M. Daniel Rochon du Club nautique de Mély de l'organisation de la Régate annuelle. Chaque année il y a de plus en plus de voiliers et il faut continuer.

Il tient à remercier toutes les personnes bénévoles membres et locataires s'étant impliqués lors de ces activités et principalement lors du week-end d'activités du 150e anniversaire du Club. Il souligne qu'il a même construit le plancher du chapiteau.

À la suite du désistement du traiteur, il s'est occupé de la préparation du souper annuel des membres avec des bénévoles.

De plus, il souligne qu'il ne renouvellera pas son mandat et se dit prêt à apporter son soutien dans l'organisation des activités. Il souhaite que quelqu'un prenne la relève et souhaite un bon début de saison.

Résolution AGA151-05

Que l'on adopte le rapport annuel du directeur des communications.

Proposée par Martin Beauchesne

Appuyée par Benoît Goyer

Adoptée à l'unanimité

Directeur de l'entretien : Poste vacant

Maître de port (rapport verbal seulement)

M. Benoit Goyer, maître de port, fait son rapport, il souligne aussi que lors de la 2^e journée de mise à terre, l'aide fut insuffisante. Il faudrait songer éventuellement à une tarification supplémentaire dans le cas des gens ne s'impliquant pas. Autrement dit : Si nous avons moins de gens au fil du temps le coût de mise à terre et mise à l'eau pourrait changer. C'est grâce à l'apport des bénévoles que nous pouvons avoir un tarif raisonnable.

Il déplore qu'il n'y a pas beaucoup de membres pour aider surtout la 2^e journée et souvent ce sont les locataires qui s'impliquent.

J'ai aussi planifié l'emplacement pour les quais et mouillages pour la prochaine saison et remercie André Girard pour son soutien. C'est complet aussi pour 2018 au niveau de nos installations.

Il souligne que par le passé en refusant des motos marines dans la descente ce fut une perte d'argent pour le Club. Il faudrait voir si cela pourrait être possible à nouveau.

Au cours de la saison la vérification des chaînes, quais et mouillage fut faite.

Question ou commentaires

M. Roch Francoeur suggère de créer un système de groupes d'aide lors des opérations. En ce qui concerne les motos marines cela pourrait être sous forme de projet pilote et sous conditions de respecter les exigences du Club. M. Francoeur demande si ce projet de motos marines ne pourrait pas faire l'objet d'une A.G. Spéciale.

M. André Bilodeau lui répond que la première décision de ne pas avoir de motos marines dans la descente fut prise en A.G.A. et que ça prend une autre A.G.A. ou A.G. Spéciale pour revoir cette décision.

M. Denis Grégoire félicite les responsables puisqu' il n'y a jamais eu autant de revenus tant au niveau de la descente que pour la location des quais.

Résolution AGA151-06

Que l'on adopte le rapport annuel du maître de port

Proposée par Benoît Goyer

Appuyée par Julien de Tilly

Adoptée à l'unanimité

Secrétaire (rapport verbal seulement)

M. Patrick Meilleur, secrétaire, explique qu'il a accepté le poste étant vacant, et qu'il a l'intention de s'impliquer dans la bonne marche du Club. Il n'a pas de rapport à déposer et s'est assuré que tout respectait les Statuts et Règlements. Il remercie Consuelo pour sa gestion de toute la paperasse du Club.

Résolution AGA151-07

Que l'on adopte le rapport annuel du secrétaire

Proposée par Patrick Meilleur

Appuyée par Benoît Goyer

Adoptée à l'unanimité

Trésorier (rapport écrit au dossier de l'administration)

M. Julien de Tilly, trésorier, félicite tout le monde pour l'organisation du 150^e autant les membres, bénévoles que dirigeants.

En ce qui a trait à l'École de Voile qui fut mise en place l'été dernier, il félicite M. Marc Patenaude, M. Raymond Lavoie et M. André Gagné pour leur dévouement au cours de la saison et qu'ils méritent une bonne main d'applaudissement.

Une spécification au niveau des finances, il informe qu'il y a des modifications et que l'an dernier deux fonds furent créés à partir des argents en place. Soit un fonds de remplacement qui pourra servir à remplacer nos équipements ou installations lorsqu'ils seront en fin de vie et que ce fonds est d'environ 146 000.00 \$.

Le fonds de contingence qui provient de surplus accumulés et sert de coussin pourra pallier à divers imprévus ou marge de manœuvre si déficitaire est actuellement d'environ 9 000.00 \$.

M. de Tilly souligne que l'an dernier le Club aurait pu avoir des impôts à payer et nous avons une réserve prévue d'un montant de 5 000.00 \$ et ce ne fut pas dépensé. Cette année le montant à déboursier pour l'impôt est de 25.00 \$. De plus, une vérification fut faite des impôts concernant les 10 dernières années et le Club était à jour et en règle.

Il mentionne aussi qu'il a fait une mise à jour du système des cartes magnétiques et que nous avons un surplus avec les cartes non réclamées au fil des ans et cela constitue un revenu exceptionnel cette année.

Il informe les gens qu'il a mis fin à avec l'entente avec Prestige nautique, un montant forfaitaire leur était facturé. Le Comité a décidé d'y mettre fin pour non-respect de leur part et qu'ils seront facturés dorénavant à chaque fois qu'ils viendront et devront se présenter à la Capitainerie.

M. de Tilly donne les explications concernant les États Financiers et explique les différents postes budgétaires.

Il mentionne que les revenus furent supérieurs de 5 % et les dépenses de moins de 6 % donc un résultat positif pour l'année.

Les revenus pour 2017 pour les locataires et rampe de mise l'eau ont été nettement supérieurs à ce qui avait été prévu au budget et c'est grâce à l'excellent travail du Maître de port Benoit Goyer que la location est de 20 à 25 % de plus.

Il y a eu aussi 2 revenus qui n'avaient pas été prévus l'an dernier. 1. L'École de Voile a généré 3 700.00 \$. Cela permet à l'École de couvrir presque entièrement les frais de ses activités pour l'année. 2. Il y a eu aussi un revenu de 5 725.00 \$ composé du dépôt encaissé des cartes magnétiques non réclamées.

En ce qui concerne les charges, les principaux postes ont pu être maintenus et soit au niveau de ce qui avait été prévu en dépenses. L'entretien/ réparations qui est de 40 200.00 \$ et supérieur à l'an dernier. Cependant, ce poste est de 30 % inférieur à ce qui avait été prévu.

M. de Tilly tient à souligner qu'il y a eu une augmentation significative des charges d'assurances en regard de l'an dernier. La raison est la prise en charge de l'École de Voile et donc une surprime, il y a aussi l'assurance spéciale prise dans le cadre des activités du 150^e.

De plus, les dépenses relatives aux intérêts bancaires et frais bancaires sont en fait à cause de la politique des cartes de crédit et programmes de fidélisations Il y'a aussi le volume de paiements en hausse au Club. Il incombe donc aux commerçants maintenant d'en assumer les frais de ces programmes. Il rappelle qu'il serait préférable de payer les factures annuelles au Club via carte de débit ou chèques pour nous éviter des frais.

Il y a eu aussi les charges spéciales reliées au 150^e, un budget de 20 000.00 \$ avait été prévu et la dépense fut de 21 500.00 \$ donc un dépassement du budget alloué. Le dépassement de 10 % fut absorbé par le budget du Directeur des communications.

M. de Tilly indique qu'il y a une charge spéciale de 25.00 \$ soit l'impôt payé par le Club et la cause en est les revenus générés par la location de la salle et du logement. Ce sont des revenus imposables et ce même pour un OBNL.

Il explique aussi le 2^e tableau qui constitue le Bilan au 31 décembre soit Actif et Passif etc. (Voir ce tableau sur le site web du Club.) Il indique la dépense en Capital de 17 500.00 \$ pour la réfection du toit ainsi que des réparations de quais et mouillages.

M. de Tilly informe aussi qu'il ne renouvellera pas son mandat de Trésorier.

Questions ou commentaires

M. Claude Desaulniers demande si Prestige nautique doit encore de l'argent au Club et M. de Tilly lui répond que non.

Résolution AGA151-08

Que l'on adopte le rapport annuel du trésorier

Proposée par Julien de Tilly

Appuyée par Benoît Goyer

Adoptée à l'unanimité

Vice commodore (rapport écrit au dossier de l'administration)

M. André Bilodeau, vice-commodore, fait lecture de son rapport et mentionne que suite à la démission prématurée de M. Michel Corbin le Commodore, il a assumé le poste par intérim comme stipulé dans les Statuts & Règlements. Il a aussi déposé sa candidature au poste de Commodore soit un mandat de 2 ans, et qu'il donne sa démission à titre de Vice commodore effectif avant les élections.

Il a présidé au meilleur de sa connaissance tous les Comités. Il cite quelques tâches qui furent exécutées lors de la saison soit la peinture intérieure du chalet, l'installation de lumières d'urgence pour les portes de sorties. Il était prévu de sabler et venir le plancher de la grande salle, mais le projet fut abandonné pour faire place à un nouveau système de chauffage électrique et les conduits d'air furent aussi nettoyés. Notre projet à venir est le réaménagement de la Capitainerie.

Il souligne aux membres que nous avons besoin de leur implication et surtout vu tous les projets d'avenir, bail, modernisation des installations etc. Il remercie d'avance les gens de s'impliquer un peu plus.

Résolution AGA151-09

Que l'on adopte le rapport annuel du vice-commodore

Proposée par André Bilodeau

Appuyée par Benoît Goyer

Adoptée à l'unanimité

Commodore (poste vacant)

10. Questions différées lors d'assemblées antérieures

Il n'y a pas de questions différées.

11. Rapport des comités spéciaux

M. André Bilodeau, président du Comité organisateur du 150^e anniversaire du Club, fait état de tout ce qui fut réalisé dans le cadre des festivités du 150^e.

Invitations des personnalités de la scène politique : Madame Sylvie Parent conseillère municipale et déléguée de Madame la Mairesse Mme Caroline St-Hilaire est venue remettre à notre Président du 150^e un certificat –hommage soulignant notre anniversaire. De plus, la conseillère municipale du quartier St-Charles Madame Josée Latendresse et Madame Catherine Fournier Députée provinciale de Marie-Victorin assistaient à notre soirée.

Sous le chapiteau près de 200 personnes étaient présentes lors du souper principalement des membres, anciens membres et anciens dirigeants et nos locataires actuels. La soirée fut agrémentée d'une soirée dansante au son d'un orchestre et un diaporama tournait en boucle montrant les principales activités faites au cours des ans. Une exposition de photos anciennes se déroulait aussi à l'intérieur du chalet.

Le dimanche un concert gratuit sous le chapiteau fut offert à toute la population du Grand Longueuil par le Club Nautique. L'Orchestre Symphonique des Jeunes de la Montérégie sous la direction de Maestro Georges-Étienne d'Entremont a offert une performance qui fut très appréciée. La talentueuse mezzo-soprano Ioanna Touliatou conjointe d'un membre a interprété quelques pièces classiques de son répertoire.

Une bannière géante couvrant tout le mur du chalet face au Chemin-de-la –Rive soulignant notre 150^e anniversaire et notre École de Voile fut installée et éclairée pour l'occasion.

Nous voulions par le fait même aussi faire connaître à la population notre merveilleux site et ses installations et leur permettre d'admirer le St-Laurent dans le décor enchanteur de notre Club.

Résolution AGA151-010

Que l'on adopte le rapport d'activité du Comité organisateur du 150^e anniversaire du Club

Proposée par André Bilodeau

Appuyée par Benoît Goyer

Adoptée à l'unanimité

12. Affaires nouvelles

12.1. École de voile

M. Marc Patenaude précise que pour la saison, le budget de l'École de Voile était d'environ 5 000.00 \$ pour débiter et que le budget fut respecté. Chaque année nous voudrions ajouter de la nouveauté soit : dépliants, affiches. Les documents furent produits par Julien de Tilly pour notre demande de reconnaissance auprès de la Ville et nous attendons la confirmation et suite à cette reconnaissance nous pourrions afficher nos activités dans les bibliothèques et sites web.

Voile Québec pourrait nous procurer des avantages du type assurance, administration assurances en général et c'est à explorer. Y'a des frais reliés qui furent comptabilisés dans les dépenses soit la cotisation de base de 416.00 \$ et de 34.00 \$ par membre. L'an dernier il n'y avait que les membres avec voilier qui cotisaient et ce que nous aimerions vous

demander que tous les membres cotisent le montant de 34.00 \$. Il ajoute que l'École de Voile amène une belle visibilité pour le Club.

Questions ou commentaires

M. Alain Leblanc se demande pourquoi ne pouvons-nous pas tout simplement faire comme l'an dernier et l'an prochain si manque à gagner nous verrons.

M. Julien de Tilly explique que l'an dernier cette dépense était imprévue et fut absorbée par le Club. De plus, tous les membres soit avec voilier ou cruiser devraient contribuer puisqu'ils deviennent automatiquement membre de la Fédération et peuvent avoir accès à différents avantages soit abonnement à l'Escale Nautique et assurances. Il ajoute que vu les gros projets à venir pour le Club, il ne faudrait pas ajouter cette charge supplémentaire. Le montant de 34.00 \$ sera inclus à la facturation.

M. Claude Desaulniers dit que l'an dernier le Club a assumé la charge et que cette année cela serait réparti sur tous les membres soit le 34.00 \$. Il souligne que l'an dernier nous avons eu une grosse augmentation. Il serait enclin à penser que le Club devrait continuer à assumer.

M. Julien de Tilly explique à M. Desaulniers que l'augmentation de l'an dernier était une mesure de rattrapage et nos surplus générés sont pour éventuellement assumer les futurs emprunts.

Mme Nancy Boudrias souligne que 34.00 \$ par an pour faire la promotion de la voile c'est bien peu.

M. Roch Francoeur fait remarquer qu'actuellement nous avons 2 propositions différentes et un amendement.

M. André Bilodeau dit que le fait que cette charge ne serait plus seulement pour les membres de voiliers et que cela pose un problème et il faudrait un consensus. De plus, il faut être membre pour que l'École de Voile puisse avoir plus de privilèges

M. Marc Patenaude réitère les modalités : Pour être membre de Voile Québec il faut payer 416.00 \$ + le 34.00 par membre et c'est obligatoire pour être membres de leur organisation.

Résolution AGA151-11

Que le Club reste officiellement membre de la Fédération de voile du Québec et que les membres du Club assument individuellement la partie de la cotisation demandée qui leur revient.

Proposée par Marc Patenaude

Appuyée par Julien de Tilly

Amendement AGA151-11.1

Que l'on remplace « que les membres du Club assument individuellement la partie de la cotisation demandée qui leur revient » par « qu'il assume en totalité la part des cotisations individuelles exigées des membres ».

Proposé par Claude Desaulniers
Appuyé par Roch Francoeur
Le vote est demandé
Adopté à la majorité

Retour sur la résolution AGA151-11, telle qu'amendée

Que le Club reste officiellement membre de la Fédération de voile du Québec et qu'il assume en totalité la part des cotisations individuelles exigées des membres.

Questions ou commentaires

M. François Bergeron demande les avantages à continuer d'être membre et si c'est essentiel d'être membre.

M. Marc Patenaude lui mentionne que pour cette année nous n'avons pas vraiment le choix et à cause des plans de cours et support technique et le camp de voile mobile. En ce qui concerne les avantages réels il y a les assurances aussi pour les moniteurs de voiles

M. André Girard demande quelles sont les montants à payer réellement et les revenus aux environs de 3 000.00 \$. Est-ce qu'on peut savoir la partie que rapporte l'École de Voile ?

M. Julien de Tilly lui explique ceci : Il y a différentes composantes. Il y a la cotisation de l'École de Voile + celle payée par le Club et la cotisation des membres du Club. L'an dernier la cotisation de l'École de Voile était incluse dans les dépenses de l'École de Voile et la cotisation du Club et celle des membres fut absorbée par le Club et donc non inclus dans les dépenses de l'École de Voile.

M. Roch Francoeur mentionne que le Comité est allé rencontrer la Ville et par la suite nous sommes devenus membre de la Chambre de Commerce. Le but était de favoriser le nautisme et préparer les négociations en vue du renouvellement du bail. Nous voulions aussi nous donner une belle image du Club et se doter d'une mission.

Adoptée à l'unanimité

12.2. Ratification des décisions prises par le comité de direction

Résolution AGA151-12

Que l'on ratifie l'ensemble des décisions prises par le comité de direction depuis la dernière assemblée générale annuelle

Proposée par Patrice Gauvin

Appuyée par Alain Leblanc

Questions ou commentaires

M. Denis Grégoire souligne que certaines dépenses ne furent pas faites via résolution. C'est comme si les chèques avaient été faits sur le coin de la table et ce n'est pas transparent et avez-vous une explication logique? Les grosses dépenses se doivent être approuvées par le Comité via résolutions.

M. de Tilly le Trésorier lui répond que le tout fut discuté en dehors des réunions du Comité et qu'il y a eu un peu de manquement au niveau du suivi et non inscrites dans les p. v. Même s'il n'y a pas eu de traces au p.-v. le tout fut discuté. Faudrait peut-être que le prochain Comité change la règle du 500.00 \$ et ce compte tenu des dépenses à faire.

M. Grégoire ne pense pas que ce soit une fraude, mais il ajoute que si le gouvernement venait vérifier ce serait difficile à expliquer.

M. Grégoire cite en exemple dans le résumé des résolutions la 8.5. DÉPÔT RÉSERVATION soit la Résolution 2017-04-18 no.2. C'est un montant qui ne devrait pas se retrouver dans le rapport des membres et tout ce qui regarde les locataires ne concerne pas les membres et seulement le Comité et c'est idem pour une autre résolution numéro 3 ça regarde les locataires et pas les membres.

M. André Bilodeau explique que ce monsieur Martin Boucher est une autre personne que notre membre, mais qui porte le même nom. Ce locataire a fait une demande de quai et annulé. Nous gardons un montant de frais d'administration. Les autres résolutions sont par souci de transparence. Nous sommes à apprendre et faut être indulgent.

M. Grégoire cite aussi dans le résumé annuel le point 8.6 GRILLE TARIFAIRE LOCATAIRES 2017 soit la Résolution 2017-04-18 no.4 et qu'il faudrait que ce soit enlevé.

Julien de Tilly dit que le point actuel porte sur la ratification de l'ensemble des décisions prises par le comité, et non pas seulement les décisions relatives aux membres. Il ne croit donc pas pertinent que l'AG se mette à discuter de ce sur quoi les décisions elles-mêmes ont été prises.

M. Grégoire dit qu'il ne voit pas la décision concernant David Gauthier qui était Secrétaire et le Comité peut en nommer un autre sans démission. La notion par

intérim n'existe pas dans les Statuts & Règlements. Je ne sais pas d'où ça vient mais ça fait deux ans que c'est ainsi.

M. Grégoire pose la question au sujet du tarif de base de 130.00\$ pour la mise à terre et il veut savoir si cette opération est déficitaire.

M. de Tilly tient à souligner que nous avons eu une lettre de démission de la part du Secrétaire, et c'est le motif pour lequel nous avons pris un remplaçant.

Adoptée à l'unanimité

12.3. Tarification des membres

M. Julien de Tilly, trésorier, explique que le comité de direction ne compte pas proposer d'augmentation cette année afin de donner un répit aux membres compte-tenu de l'augmentation de 25 % de l'année précédente. Il rappelle toutefois à l'assemblée que la situation financière du Club demeure précaire et que nous avons d'importants investissements qui devront être faits dans les prochaines années. Il tient donc à souligner que les membres devront s'attendre à voir le rattrapage tarifaire se poursuivre au cours des prochaines années.

12.4. Tarification pour l'utilisation du chalet

Résolution AGA151-13

Que le tarif pour la location de la salle pour les membres soit de 100,00 \$, taxes incluses, comme auparavant.

Proposée par Benoît Goyer

Appuyée par Bryan Petterson

Le vote est demandé

Adopté à la majorité

12.5. Budget 2018

M. Julien de Tilly, trésorier, fait une présentation générale du budget d'opération et des dépenses en capital prévus pour l'exercice 2018 (voir fichier joint au dossier de l'administration). Il précise que les prévisions ont été faites de manières conservatrices (revenus arrondis à la baisse, dépenses arrondis à la hausse) à partir des données financières des années précédentes et en tenant compte des variations qu'il était raisonnable de prévoir.

Résolution AGA151-14

Que l'on adopte les prévisions budgétaires 2018 telles que présentées

Proposée par Julien de Tilly

Appuyée par Benoît Goyer

Questions ou commentaires

M. Denis Grégoire considère que la masse salariale est trop élevée et que nous n'avons pas besoin d'autant d'employés et qu'un seul ce serait suffisant. Il fait référence aux années antérieures où la masse salariale était de 45 000.00 \$ et trouve exagéré le montant du salaire prévu cette année. Il suggère qu'avec le logiciel Anémone la barrière pourrait être automatique.

M. de Tilly dit que la masse salariale est pour offrir un meilleur service aux plaisanciers et des besoins opérationnels. Il souligne qu'il est important d'offrir un salaire décent en fonction du travail effectué. C'est au Club de décider s'il veut continuer en ce sens à offrir un service adéquat, et l'an dernier il fut décidé d'offrir plus d'heures de service en fonction des besoins opérationnels au cours de la saison.

M. Roch Francoeur mentionne que si nous avons besoin d'investir dans la masse salariale. Dans le bilan nous avons un surplus et donc des profits. Est-ce que cela sera plus avantageux cette année ?

M. Julien de Tilly lui explique que oui nous avons eu des surplus. Il faudrait cependant évaluer si c'est dû à l'augmentation des descentes et locations de quais. C'est difficile d'évaluer sur une seule année.

M. Denis Grégoire souligne que c'était auparavant 45 000.00 \$ de salaire et des revenus de 22 à 23 000.00 \$ Il suggère que si nous fermions la descente le déficit de 35 000.00 \$ ne serait plus.

M. de Tilly explique qu'il n'y a pas que les descentes et il faut compter aussi tous les autres services offerts au Club. Si l'an prochain le constat fait en sorte que nous pouvons fonctionner avec un salaire moindre, nous pourrions alors ajuster en conséquence. La saison du Club ne se termine pas nécessairement à la mise à terre.

M. Claude Desaulniers explique que le Comité doit avoir probablement discuté de ce budget et si vous avez décidé des chiffres, il suggère de le laisser comme tel.

M. André Girard mentionne que pour faire tous les horaires ça prend au moins 3 employés.

M. de Tilly souligne que l'an dernier Leroy habitait le logement et faisait la surveillance et qu'il y a eu versement de salaire pour ce faire.

M. Benoit Goyer le Maître de port demande que le budget concernant son poste soit majoré de 12 000.00 \$. Il y a les réparations du brise-lames et difficile d'évaluer les frais réels et c'est urgent.

M. Jean Duval explique qu'il ne faut pas lésiner sur les réparations. S'il survient un incident à cause des quais ou autres, le coût des assurances pourraient augmenter considérablement.

M. Julien de Tilly dit que s'il faut faire des modifications faut le faire tout de suite.

Amendement AGA151-14.1

Que le montant du poste budgétaire « Salaires et charges sociales » soit réduit à 70 000 \$ et que le montant du poste budgétaire « Entretien et réparations portuaires » soit augmenté à 20 000 \$.

Proposé par Benoît Goyer

Appuyé par Claude Desaulniers

Questions ou commentaires

M. Julien de Tilly tient à préciser à l'assemblée qu'elle doit être conscience qu'en adoptant l'amendement, le prochain exercice sera déficitaire de 12 000 \$.

Le vote est demandé

Adopté à la majorité

Retour sur la résolution AGA151-14, telle qu'amendée

Que l'on adopte les prévisions budgétaires 2018 telles qu'amendées.

Adoptée à l'unanimité

12.6. Date d'acquittement des cotisations et des autres charges annuelles

Résolution AGA151-15

Que la date d'acquittement pour les cotisations et toutes les autres charges annuelles soit fixée au 1^{er} mai 2018.

Proposée par Julien de Tilly

Appuyée par Bryan Petterson

Adoptée à l'unanimité

12.7. Avis de motion 2016-09-20 n°4 – Prolongation de la période de probation pour les nouveaux membres

M. André Bilodeau, vice-commodore, rappelle qu'un avis de motion avait été déposé par M. Martin Beauchesne lors de la 150^e assemblée générale et invite M. Beauchesne à en rappeler la teneur à l'assemblée.

Résolution AGA151-16

Que l'on adopte l'avis de motion 2016-09-20 n°4, modifiant l'article 5.01 a) des Statuts et règlements du Club, en vue de faire porter la période de probation des locataires désirant devenir membres à deux années entières.

Proposée par Martin Beauchesne

Appuyée par Bryan Petterson

Le vote est demandé

Adoptée à la majorité

12.8. Soutien bénévole aux postes de direction

M. Benoit Goyer, maître de port, demande s'il pourrait avoir le soutien de M. André Girard et celui-ci lui mentionne qu'il est prêt à aider au besoin et non formellement. M. André Bilodeau souligne que cela peut se régler à l'interne.

12.9. Système de surveillance

M. Julien de Tilly, trésorier, rappelle qu'une problématique de vol et de vandalisme existe au Club depuis un certain temps, et que la dernière saison nous en a malheureusement donné encore une fois l'exemple. Dans la mesure où nous devons faire bientôt des investissements en vue de revitaliser le site, il indique que l'aspect surveillance ne doit pas être mis de côté. Dans la mesure aussi où on l'a informé que l'assemblée générale aurait déjà statué dans le passé contre l'installation d'équipement de surveillance, il souhaite que celle-ci reconsidère cette décision. Il entend donc proposer une résolution en deux volets et qui tiendra des soucis légitimes pouvant être soulevés relativement aux questions de respect de la vie privée.

Résolution AGA151-17

Que le prochain comité de direction soit mandaté afin de mettre en place un système de surveillance complet (et pouvant comprendre des caméras) sur l'ensemble du site du Club. Que le comité de direction soit aussi chargé de mettre en place une politique d'accès aux informations du système de surveillance pour assurer le respect de la vie privée de ses usagers.

Proposée par Julien de Tilly

Appuyée par Patrick Meilleur

Questions ou commentaires

M. Claude Desaulniers dit que cela fait plusieurs années que nous en discutons. Plusieurs bateaux cet hiver ont mis des lumières automatiques et c'est un moyen dissuasif. Mettre quelques pancartes de plus indiquant surveillance par caméras.

M. Roch Francoeur veut faire une mise en garde. Si le but est d'attraper du monde soyez conscients que les policiers ne pourront rien faire avec ça. Sinon

investissons dans d'autres choses comme dans des clôtures et rendre le tout dissuasif.

M. de Tilly dit que ce sera au Comité de se pencher sur le sujet à savoir où installer à l'intérieur ou extérieur et de juger si c'est pertinent d'en mettre.

M. Denis Grégoire dit que ce fut décidé en 2016. L'A.G.A. a donné l'aval pour installer des caméras sur tout le terrain.

M. François Bergeron demande de mandater un sous-comité en charge de récolter les suggestions des gens.

M. Raymond Lavoie demande la question préalable

Adoptée à l'unanimité

12.10. Plan stratégique

M. de Tilly insiste sur l'importance que le prochain Comité fasse sa priorité numéro 1 d'élaborer un plan étape par étape, et ceci afin de savoir où on s'en va et qu'il puisse y avoir un suivi lors des réunions à ce niveau. Il incite les membres à faire des suggestions et les incluent dans cette planification.

13. Élection des officiers

Résolution AGA151-18

Que Julien de Tilly soit nommé à titre de président d'élection.

Proposée par Roch Francoeur

Appuyée par William Gillis

Adoptée à l'unanimité

Résolution AGA151-19

Que Consuelo Marti soit nommé à titre de secrétaire d'élection.

Proposée par Julien de Tilly

Appuyée par Roch Francoeur

Adoptée à l'unanimité

M. André Bilodeau explique qu'ayant déposé sa candidature à titre commodore, il désire remettre sur-le-champ sa démission à titre de vice-commodore. Le président d'élection accepte la démission de M. Bilodeau et informe l'assemblée que le poste de vice-commodore sera donc aussi extraordinairement en élection cette année pour un mandat de un an.

M. Julien de Tilly, président d'élection, explique à l'assemblée la procédure d'élection et met aux voix les candidatures pour chacun des postes à combler.

Commodore (mandat de 2 ans)

Une seule candidature conforme a été reçue : André Bilodeau. Celui-ci est donc automatiquement élu par acclamation.

Vice-commodore (mandat de 1 an)

Aucune candidature n'ayant été reçue pour ce poste, M. de Tilly invite l'assemblée à faire des propositions parmi ses membres.

Résolution AGA151-20

Que Roch Francoeur soit nommé au poste de vice-commodore.

Proposée par Martin Beauchesne

Appuyée par François Côté

Adoptée à l'unanimité

Trésorier (mandat de 2 ans)

Aucune candidature n'ayant été reçue pour ce poste, M. de Tilly invite l'assemblée à faire des propositions parmi ses membres. Aucun des membres proposés n'ayant accepté le poste offert, celui-ci restera donc vacant jusqu'à le comité de direction y pourvoit.

Secrétaire (mandat de 2 ans)

Aucune candidature n'ayant été reçue pour ce poste, M. de Tilly invite l'assemblée à faire des propositions parmi ses membres.

Résolution AGA151-21

Que Patrick Meilleur soit nommé au poste de secrétaire.

Proposée par Alain Leblanc

Appuyée par Jean Létourneau

Adoptée à l'unanimité

Directeur de l'entretien (mandat de 2 ans)

Aucune candidature n'ayant été reçue pour ce poste, M. de Tilly invite l'assemblée à faire des propositions parmi ses membres.

Résolution AGA151-22

Que William Gillis soit nommé au poste de directeur de l'entretien.

Proposée par Bryan Petterson

Appuyée par Jean Létourneau

Adoptée à l'unanimité

Directeur des communications (mandat de 1 an)

Aucune candidature n'ayant été reçue pour ce poste, M. de Tilly invite l'assemblée à faire des propositions parmi ses membres.

Résolution AGA151-23

Que François Bergeron soit nommé au poste de directeur des communications.

Proposée par Roch Francoeur
Appuyée par Jean Létourneau
Adoptée à l'unanimité

Vérificateur # 1 (mandat de 2 ans)

Aucune candidature n'ayant été reçue pour ce poste, M. de Tilly invite l'assemblée à faire des propositions parmi ses membres.

Résolution AGA151-24

Que Nancy Boudrias soit nommé à un des postes du comité de vérification.

Proposée par Roch Francoeur
Appuyée par Benoît Goyer
Adoptée à l'unanimité

Vérificateur # 2 (mandat de 2 ans)

Aucune candidature n'ayant été reçue pour ce poste, M. de Tilly invite l'assemblée à faire des propositions parmi ses membres.

Résolution AGA151-25

Que Julien de Tilly soit nommé à un des postes du comité de vérification.

Proposée par Bryan Petterson
Appuyée par Jocelyn St-Amour
Adoptée à l'unanimité

14. Installation des officiers

M. Julien de Tilly, président d'élection, fait prêter devant l'assemblée le serment d'office aux nouveaux élus en vertu de l'article 11.06 des *Statuts et règlements*. Les nouveaux administrateurs prennent leur siège.

15. Fermeture

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est déclarée levée à 17h30 par le commodore.

Le commodore,

Le secrétaire,
